

Le quotidien des familles recomposées

Pauline Domingo

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche. Pôle Recherche et Prospective.

Mots clés : Familles recomposées – Partage des tâches – Rapports sociaux de genre.

Compte tenu des comportements démographiques récents de la famille (1), les familles recomposées (encadré 1), qui représentaient déjà 8 % des familles en 1999, devraient en toute logique continuer d'augmenter. En obligeant à repenser les rapports entre filiation et parentalité, ces familles rompent avec le modèle traditionnel de la famille nucléaire, « traditionnelle ». Construisant des liens non fondés sur la consanguinité, les recompositions familiales réinterrogent et transforment les relations adultes/enfants (Le Gall et Martin, 1988 ; Meulders-Klein et Théry, 1993 ; Blöss, 1996 ; Cadolle, 2000) comme les relations fraternelles (Muxel, 1998 ; Ginsberg-Carré, 1998 ; Poittevin, 2003 ; Cadolle, 2004 ; Widmer, 2008). Dans cet article, on s'intéressera plus spécifiquement à la question de la répartition des tâches domestiques et parentales au sein de ces familles. En France, en 1999, les femmes assuraient 80 % des tâches domestiques (hors bricolage et jardinage) et les mères consacraient deux heures de plus que les pères à leurs enfants de moins de 3 ans (Brousse, 1999). Les familles recomposées réinterrogent-elles ces modalités de partages des tâches au sein des couples ? Un homme en famille recomposée s'impliquera-t-il davantage auprès de ses enfants ?

Il n'existe pas, en France, de travaux quantitatifs traitant de la question du partage des rôles et des tâches au sein des familles recomposées. Il y a de toute façon très peu de travaux quantitatifs sur ces familles (2), les éléments statistiques représentatifs les plus récents étant issus de l'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), associée au Recensement de la population de 1999 (3). À l'inverse, les travaux qualitatifs sur les familles recomposées sont nombreux depuis une vingtaine

d'années, tant dans les domaines juridique et sociologique que psychologique. Ils se sont surtout intéressés aux rôles et aux relations entre les individus concernés par la recombinaison familiale (place du beau-parent, relations au sein de la fratrie recomposée, et de la constellation des grands-parents, etc.), mais également à la circulation de l'argent au sein de ces familles (Rondeau-Rivier, 1991 ; Martial,

Encadré 1

Qu'est-ce qu'une famille recomposée ?

Lorsqu'il s'agit de recenser les familles recomposées, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) adopte une définition restrictive, adoptée également dans cet article, se référant à l'unité résidentielle : « Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints ». Cette définition a le mérite de la simplicité pour compter le nombre de familles recomposées mais, souvent, elle ne traduit pas la réalité des liens familiaux et occulte notamment « les situations où seul le parent non gardien a renoué une union » (Bonvalet et Clément, 2006). Ce constat invite à tenir compte de l'intensité des liens entre personnes apparentées et non co-résidentes pour définir les familles recomposées. Dès lors, une famille serait dite « recomposée » lorsqu'au moins un des membres du couple a un enfant non présent au ménage avec lequel il a effectivement gardé des liens (Trost, 1996). Dans cette perspective, la famille recomposée est plutôt un réseau constitué au cours d'une trajectoire biographique (Cadolle, 2004), une constellation familiale issue d'unions successives rassemblant parents, beaux-parents, grands-parents, beaux-grands-parents, frères, demi-frères et quasi frères et sœurs (Meulders-Klein et Théry, 1995). (NDLR : les références bibliographiques sont situées à la fin de l'article p. 104).

(1) L'augmentation des remariages de veufs ou de divorcés, contrepartie de la diminution des premiers mariages (Pla, 2009), l'augmentation continue des taux de divorces et des ruptures d'unions (Vanderschelden, 2006), la plus grande fragilité des unions hors mariage (Prioux, 2006), la diminution du nombre de mariages et l'augmentation des naissances hors mariage sont autant d'éléments plaçant pour la multiplication des recompositions familiales.

(2) Dans la mesure où il s'agit de familles biparentales, au même titre que les familles, elles sont difficiles à identifier. Par exemple, le recensement de la population française, en l'absence de repérage des liens du sang, ne permet pas de savoir si dans les familles les enfants vivent avec leurs deux parents biologiques ou avec un beau-parent (Desplanques, 1994).

(3) Cette enquête réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a permis de compter et de caractériser les familles recomposées (Barre, 2003). Elle montre que les familles recomposées sont plutôt jeunes et de grande taille. La femme, en général la mère biologique de tous les enfants du couple, est plus souvent que dans les familles intactes ouvrière ou employée.

1999 et 2002 ; Cadolle et Théry, 2003), ou encore à leurs espaces de vie (Le Gall et Martin, 1991 ; Bonvalet et Clément, 2006). Peu d'études sont centrées spécifiquement sur l'organisation quotidienne de ces familles, notamment sur le partage des rôles entre les hommes et les femmes dans la sphère privée. La revue *Cahiers du Genre* de 2001, « **Configuration familiale et vie domestique** », fait figure d'exception. Dans ce numéro, Sylvie Cadolle doute que cette nouvelle (4) forme familiale puisse

être vecteur de transformations favorables aux femmes dans le partage des tâches matérielles au sein du couple. La recomposition induirait même une charge parentale et domestique accrue pour les femmes, qu'il s'agisse des mères ou des belles-mères.

Le présent article propose de confronter cette conclusion à des données quantitatives, en mobilisant l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) (encadré 2). Si cette

Encadré 2

L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles : avantages et limites pour l'analyse des familles recomposées

L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) a été réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED), en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'automne 2005, auprès de 10 079 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans. Cette enquête présente l'avantage de décrire les situations familiales dans leur diversité, notamment de rendre compte des liens entretenus avec les parents, enfants et beaux-enfants, et des relations de couple (partage des tâches domestiques et parentales, prise de décisions...).

Typologie des familles mobilisées

L'échantillon exploité dans cet article est composé de 3 568 individus vivant en famille avec au moins un enfant âgé de 25 ans ou moins. L'analyse en distingue trois types de familles :

- les familles monoparentales : ces familles comprennent un parent isolé et au moins un enfant célibataire. On en compte 586 dans l'enquête ;
- les familles intactes : familles composées d'un couple d'adultes et de leurs propres enfants. Elles sont 2 701 dans l'enquête ;
- les familles recomposées : familles composées d'un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins d'un enfant né d'une union précédente de l'un des deux conjoints. Lorsque les effectifs le permettent, les familles recomposées avec enfant(s) du couple (ou commun) sont distinguées des familles recomposées sans enfant commun. L'enquête compte 281 familles recomposées dont 145 avec enfant(s) commun(s).

L'ensemble des familles recomposées et intactes est appelé « familles biparentales », en opposition aux familles monoparentales.

Partage des tâches, prise de décision, gestion du budget dans les familles biparentales

Outre l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des différentes formes familiales, l'en-

quête ERFI permet d'analyser le partage des tâches domestiques et parentales dans les familles biparentales comportant au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. Trois séries de variables sont investiguées dans l'article :

- des variables liées au partage des tâches ménagères (préparer les repas, faire le linge, la vaisselle, etc.) ainsi qu'à la prise de décisions concernant les achats quotidiens, la vie sociale du ménage etc. ;
- des variables concernant les enfants : celles liées aux tâches parentales (habiller les enfants, les mettre au lit, etc.) mais également celles liées aux décisions concernant leur éducation ;
- des variables concernant la gestion du budget.

Limite de l'enquête ERFI pour l'analyse des familles recomposées

Si l'enquête ERFI est une enquête inédite pour analyser la manière dont les couples vivent la recomposition familiale, le faible nombre de familles recomposées est une entrave, dans bien des cas, à des traitements plus fins. Comme l'enquête ne compte que 87 familles recomposées sans enfant du couple avec des enfants âgés de moins de 14 ans, la distinction entre les deux types de familles recomposées n'a pas pu être systématiquement menée sur les questions concernant l'organisation quotidienne de la famille (partage des tâches, prises de décisions, etc.). De même, la distinction entre les familles recomposées composées seulement d'un beau-père (210 familles recomposées dans l'échantillon), seulement d'une belle-mère (52 familles) et d'un beau-père et d'une belle-mère (19 familles) n'a pas pu être faite.

Par ailleurs, pour des raisons de pondération, l'enquête ERFI ne permet pas d'extrapoler le nombre de familles recomposées en France et ainsi d'actualiser les données du Recensement de la population de l'INSEE de 1999 donnant la part des différentes formes familiales.

(4) Les familles recomposées ont toujours existé en raison des veuages précoces. C'est le fait qu'elles résultent de divorces et séparations qui est nouveau.

enquête n'a pas pour vocation d'actualiser le nombre de familles recomposées (5), elle permet d'en préciser les caractéristiques sociodémographiques et d'en appréhender les modes d'organisation quotidiens. En offrant la possibilité de distinguer, au sein des familles biparentales, les familles recomposées (avec ou sans enfant commun) et les familles intactes (6), ces données permettent, d'une part, de décrire ces différentes familles au regard des caractéristiques de leur composition (statut du couple, nombre et âge des enfants), de leur situation d'emploi et de logement et, d'autre part, de comparer leur fonctionnement en matière de partage des tâches domestiques et parentales et de prise de décisions concernant la gestion du budget et l'éducation des enfants.

Caractéristiques sociodémographiques des familles recomposées

Dans les familles recomposées avec enfant(s) commun(s), les fratries sont nombreuses et jeunes

Les familles nombreuses (trois enfants et plus) sont

surreprésentées parmi les familles recomposées. Un tiers d'entre elles ont au moins trois enfants contre à peine 20 % parmi les familles intactes (tableau 1). Ce constat est surtout le fait des familles recomposées rassemblant des enfants de plusieurs unions : la part des familles nombreuses passe de 14,7 % parmi les familles recomposées sans enfant commun à 56,6 % parmi celles avec enfant(s) commun(s). À noter que ces données ne tiennent pas compte des familles recomposées nombreuses « par intermittence », celles où le parent non gardien a reconstitué une famille dite « traditionnelle » de un ou deux enfants et qui, un week-end sur deux, devient une famille nombreuse. La structure par âge de la fratrie varie fortement selon le type de famille. Plus de sept familles biparentales sur dix ont au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. Les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) se distinguent par la présence quasi systématique d'enfants de moins de 14 ans, alors que ces derniers sont présents dans seulement la moitié des familles recomposées sans enfant du couple. Quant à la présence d'enfant de moins de 3 ans, elle concerne un quart des

Tableau 1 – Caractéristiques sociodémographiques des familles (en %)

	Familles monoparentales	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)
Situation d'emploi des hommes					
En emploi	74,5	87,2	85,7	85,9	85,6
Pas en emploi	25,5	12,8	14,3	14,1	14,4
Situation d'emploi des femmes					
En emploi	55,1	69,6	68,2	76,3	59,6
Pas en emploi	45	31,8	31,8	23,7	40,4
Catégorie socioprofessionnelle des hommes					
Cadre, profession intermédiaire	ns	41,7	38,2	40,8	35,4
Ouvrier, employé, agriculteur	ns	58,3	61,8	59,2	64,6
Catégorie socioprofessionnelle des femmes					
Cadre, profession intermédiaire	35,6	39,6	31,7	33,8	28,9
Ouvrier, employé, agriculteur	64,4	60,4	68,3	66,2	71,1
Logement					
Propriétaire	29,7	68,3	45,0	43,9	46,2
Locataire	68,0	28,2	53,0	54,3	51,6
Autres	2,3	3,5	2,0	1,8	2,2
Nombre d'enfants					
Un	53,8	39,3	31,5	60,9	-
Deux	32,8	41,6	33,6	24,4	43,4
Trois et plus	13,3	19,1	34,9	14,7	56,6
Au moins un enfant de moins de 14 ans	58,9	76,7	72,8	52,9	96,5
Au moins un enfant de moins de 3 ans	11,8	26,1	14,9	1,7	29,2
Vie maritale					
	-	80,5	46,3	38,6	54,5

Source : enquête ERFI, INED-INSEE, 2005.

Champ : personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans.

(5) Les données les plus récentes sur le nombre de familles recomposées datent de 1999. Elles représentaient 708 000 familles dont 380 000 avec enfant(s) commun(s) (dans lesquelles vivent des enfants de l'union actuelle et d'une union précédente) et concernaient 1 583 000 enfants (soit 8,7 % des personnes âgées de moins de 25 ans) dont 1 068 000 vivant avec des demi-frères ou demi-sœurs (Barre, 2003).

(6) Les définitions de ces termes ainsi que le nombre d'observations concernées par chacune de ces configurations familiales dans l'enquête ERFI figurent dans l'encadré 2 p. 97.

familles intactes et moins de 15 % des familles recomposées. Mais encore une fois, on observe une grande disparité entre les familles recomposées : près de 30 % de celles avec enfant(s) commun(s) ont un enfant de moins de 3 ans à charge (contre 1,7 % dans celles sans enfant commun). Ainsi, du point de vue de la composition par âge de la fratrie, les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) sont plus proches des familles intactes que des familles recomposées sans enfant du couple.

Les familles recomposées sont plus souvent ouvrières et employées

Quel que soit le type de familles biparentales, plus de 85 % des hommes et 68 % des femmes exercent une activité professionnelle (tableau 1). Lorsque les familles recomposées comptent au moins un enfant du couple, la proportion des femmes en emploi passe à 60 %, à un niveau proche de celui dans les familles intactes d'au moins deux enfants. Les familles monoparentales se distinguent par des parts d'emploi encore plus faibles. Les familles recomposées, à l'instar des familles monoparentales, comportent plus souvent que dans les familles intactes un membre du couple ouvrier, employé ou agriculteur (7). Par ailleurs, dans ces catégories socioprofessionnelles, les familles recomposées comptent plus souvent des enfants communs : la proportion d'hommes ouvriers, employés ou agriculteurs passe de 59 % dans les familles recomposées sans enfant(s) commun(s) à 65 % dans celles avec enfant(s) commun(s). Guy Desplanques (1994) rappelle que ce résultat est connu en matière de nuptialité : les femmes les plus diplômées, pouvant assumer financièrement leur(s) enfant(s) sans le secours d'un conjoint, se marient moins et vivent plus volontiers seules. Souvent nombreuses, issues d'unions plus récentes, moins favorisées qu'en moyenne, les familles recomposées sont également moins souvent propriétaires de leur logement : avec ou sans enfant(s) commun(s), 53 % d'entre elles sont locataires contre 28 % parmi les familles intactes. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat : la contrainte financière pesant sur ces ménages plus souvent ouvriers et employés, leur besoin de logement plus grand en raison du nombre d'enfants, leur histoire conjugale plus récente (les familles recomposées sans enfant commun sont de fait encore moins souvent propriétaires), ou encore la peur de s'engager, après l'échec de leur première union, dans un achat immobilier commun.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des familles montre l'intérêt de distinguer

les trois types de familles biparentales. Si du point de vue de la composition de la fratrie (nombre et âge) et des comportements d'emploi des femmes qui y sont souvent liés, les familles recomposées avec enfant(s) commun(s) sont plus proches des familles intactes que des familles recomposées sans enfant commun, il n'en est pas de même du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle et du logement. Qu'en est-il en matière d'organisation et de gestion de la vie quotidienne ? Le fait que les familles recomposées soient plus souvent ouvrières et employées et avec des enfants en bas âge implique-t-il un investissement domestique et parental plus important des femmes dans ces familles ?

La répartition des tâches domestiques

Les tâches ménagères sont plus souvent partagées par les deux membres du couple

Dans les familles intactes avec enfant(s) cohabitant, on est face à une répartition très classique entre les sexes. Les tâches ménagères sont réalisées par les femmes : elles préparent les repas dans 75 % des familles et s'occupent du linge dans 83 % des familles (tableau 2, p. 100). De leur côté, les hommes assurent seuls les activités de petit bricolage dans plus de trois quarts des familles. Toutefois, quelles que soient les tâches, le partage apparaît moins inégalitaire dans les familles recomposées : les tâches domestiques sont plus souvent réalisées par les deux conjoints et les hommes seuls s'y investissent un peu plus que dans les familles intactes. Par exemple, dans 12 % des familles recomposées, s'occuper du linge est partagé par les conjoints, contre 6 % dans les familles intactes. De même, la préparation des repas incombe aux hommes seuls dans 12 % d'entre elles, contre 8 % dans les familles intactes.

Une gestion plus séparée du budget du ménage

Dans 45 % des familles biparentales, les femmes règlent les factures et tiennent les comptes. Ces tâches sont plus souvent partagées par les deux conjoints dans les familles recomposées (tableau 3, p. 101). La gestion du budget est effectivement différente dans ces deux formes familiales. Alors que les familles intactes privilégient, dans 71 % des cas, la « mise en commun de la totalité de l'argent et chacun prend ce qui est nécessaire », cette formule n'est choisie que par 47 % des familles recomposées au profit de « chacun dispose de son argent » et « mise en commun d'une partie de l'argent, chacun disposant du reste séparément ». Dans les familles recomposées sans enfant(s) du couple, ce schéma de gestion budgétaire est encore plus présent.

(7) Ces résultats viennent confirmer ceux de l'enquête EHF de 1999. Corinne Barre (2003) montre que 66 % des femmes dans les familles recomposées sont des employées ou des ouvrières (contre 60 % dans les familles intactes).

C'est d'ailleurs sans doute parce chacun gère son argent que le paiement des factures incombe autant aux deux membres du couple. Dans une analyse qualitative fine de l'argent dans les familles recomposées après divorce, Agnès Martial (2002) montre que les arrangements financiers sont très variés selon le type de recomposition, les différences de revenu entre les conjoints, l'investissement financier du parent non gardien, etc. Pour autant, la plupart des couples adoptent une séparation des comptes « *par souci de protéger ses revenus en cas de nouvelles séparations* », ce qui n'exclut pas ensuite une gestion partagée des frais quotidiens.

Tableau 2 – Partage des tâches domestiques et prise de décision relative à la vie sociale (en %)

	Familles recomposées	Familles intactes	Ensemble
Qui prépare les repas ?			
La femme	67,5	75,6	74,9
L'homme	12,0	8,3	8,7
Les deux	20,1	15,4	15,9
Autres	0,5	0,7	0,6
Qui s'occupe du linge ?			
La femme	77,2	83,3	82,7
L'homme	3,8	3,5	3,6
Les deux	12,2	6,2	6,8
Autres	6,9	7,0	7,0
Qui passe l'aspirateur ?			
La femme	47,9	59,6	58,5
L'homme	9,5	8,7	8,8
Les deux	35,8	24,6	25,6
Autres	6,8	7,2	7,1
Qui fait les courses d'alimentation ?			
La femme	41,0	53,8	52,6
L'homme	12,4	11,1	11,2
Les deux	45,7	34,4	35,5
Autres	0,9	0,8	0,8
Qui décide des achats quotidiens ?			
La femme	41,1	54,5	53,2
L'homme	2,2	2,6	2,5
Les deux	56,7	42,8	44,1
Autres	0,0	0,2	0,2
Qui fait la vaisselle ?			
La femme	38,8	51,2	50,1
L'homme	9,4	11,6	11,4
Les deux	46,4	34,6	35,7
Autres	5,5	2,6	2,9
Qui fait le petit bricolage ?			
La femme	8,6	7,0	7,2
L'homme	72,1	77,1	76,6
Les deux	18,2	13,6	14,1
Autres	1,1	2,2	2,1
Qui organise la vie sociale du ménage ?			
La femme	21,6	28,3	27,7
L'homme	7,6	4,9	5,2
Les deux	70,7	66,6	67,0
Autres	0,0	0,2	0,2
Qui décide de la vie sociale et des loisirs ?			
La femme	9,0	15,0	14,4
L'homme	3,0	3,4	3,4
Les deux	87,9	81,6	82,2
Autres	0,0	0,1	0,1

Source : enquête ERFI, INED-INSEE, 2005.

Champ : personnes vivant en couple avec au moins un enfant de moins de 14 ans.

Globalement, ces modes de gestion de l'argent ne semblent pas poser de problèmes : 44 % des couples avec enfant(s) ont « parfois ou rarement » des désaccords concernant l'argent. Dans les familles recomposées sans enfant(s) commun(s), il semble y avoir encore moins de conflits autour de l'argent : 58 % déclarent qu'il n'y a jamais de désaccord concernant l'argent (contre 50 % dans les autres familles).

Par certains aspects, tant en matière de partage des tâches domestiques que de gestion du budget, les familles recomposées se détachent du modèle traditionnel de la famille caractérisée par une

forte sexuation des rôles, l'homme étant le principal pourvoyeur financier et la femme gérant le quotidien, grâce à une mise en commun budgétaire. En se référant à la typologie des styles conjugaux de Jean Kellerhals, René Levy et Éric Widmer (2004), il semblerait que les familles recomposées aient tendance à s'éloigner des styles « parallèle » (rôles très différenciés avec une hiérarchie très affirmée de l'homme sur la femme) et « bastion » (différenciation fortement sexuée des rôles et accent mis sur la ressemblance et le consensus si bien que dans ces couples « on partage tout ») pour se rapprocher du style « association » (faible différenciation des rôles et du pouvoir, accent fort sur l'individualité, si bien que dans ce type de couple « on ne pense pas qu'il faille tout mettre en commun »). Ainsi, bien que souvent ouvrières et employées, les familles recomposées tendraient à adopter, en raison de leur histoire conjugale et familiale, un style plus courant généralement dans les classes moyennes et supérieures. Il s'agit là d'une hypothèse de travail à investiguer plus avant.

Tableau 3 – Organisation des couples concernant le budget (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui paie les factures et tient les comptes ?					
La femme	45,4	39,3	ns	ns	44,8
L'homme	25,7	20,8	ns	ns	25,3
Les deux	28,4	39,8	ns	ns	29,4
Autres	0,5	0,2	ns	ns	0,5
Désaccord au sujet de l'argent					
Souvent, très souvent	5,31	5,78	4,5	7,3	5,36
Parfois, rarement	44,75	40,38	37,3	43,9	44,34
Jamais	49,94	53,84	58,2	48,9	50,31
Mode de gestion budgétaire					
Gestion de la totalité de l'argent par un des conjoints qui donne une part à l'autre	6,4	6,8	ns	ns	6,4
Mise en commun de la totalité de l'argent et chacun prend ce qui est nécessaire	70,7	47,4	41,3	54,5	68,5
Mise en commun d'une partie de l'argent, chacun disposant du reste séparément	11,4	16,1	ns	ns	11,9
Chacun dispose séparément de son argent	10,3	26,8	ns	ns	11,9
Autres	1,2	2,9	ns	ns	1,3

Source : enquête ERFI, INED-INSEE, 2005.

Champ : personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans.

ns : non significatif.

Le partage des tâches parentales

L'enquête ERFI a l'avantage de pouvoir reconstituer en partie les catégories de temps parental définies par Marie-Agnès Barrère-Maurisson (2001) : le temps parental domestique (habiller les enfants, leur faire leur toilette...), le temps parental « taxi » (les conduire à l'école, aux activités extrascolaires...), le temps parental scolaire (les aider à faire leurs devoirs), le temps de sociabilité parentale (jouer avec eux...).

La forme familiale apparaît moins déterminante

Globalement, habiller les enfants, les aider à faire leurs devoirs et les garder lorsqu'ils sont malades est dans la majorité des familles l'apanage des femmes (tableau 4, p. 102). Ce schéma de partage ne varie que très légèrement selon le type de famille : dans les familles recomposées, les femmes apparaissent un peu moins souvent investies de ces rôles au profit des hommes et/ou des deux conjoints. Néanmoins, ces différences sont atténuées dès lors que la famille recomposée comporte un enfant commun qui, dans la plupart des cas, est âgé de moins de 3 ans. Céline Le Bourdais et Benoît Rapoport (2002) confirment ce constat sur des données canadiennes : les différences observées entre familles recomposées et intactes en matière de temps passé auprès des enfants tiennent davantage à l'âge du plus jeune enfant qu'au type de famille. Mettre les enfants au lit, les emmener et aller les chercher à l'école (ou à la crèche, chez l'assistante maternelle...) et plus encore jouer

avec eux sont des activités partagées par les conjoints. En outre, on observe assez peu de différences entre les différents types de familles biparentales, tout particulièrement si le couple a des enfants communs. Les travaux de M.-A. Barrère-Maurisson (2001) sur le partage du temps parental permettent de confirmer et de compléter ce constat : non seulement les inégalités concernent la nature des tâches, les hommes s'impliquant plus dans les activités de sociabilité que dans toute autre tâche parentale, mais également le temps pris par ces activités, les mères y consacrant quarante et une heures et les pères seulement vingt-quatre heures.

Des décisions généralement concertées sur l'éducation des enfants

Le type de familles est plus discriminant concernant les décisions liées à l'éducation des enfants. Dans 85 % des familles intactes, ces décisions sont prises conjointement (tableau 5, p. 102). Cette proportion passe à 68 % dans les familles recomposées, mais elle cache une grande disparité entre ces familles. Dans celles sans enfant commun, où l'homme a le plus souvent le statut de beau-père, les décisions concernant les enfants sont prises en commun dans seulement (ou « quand même », selon l'appréciation) 56 % des cas, et pour plus d'un tiers par les femmes seules. Dès lors qu'il y a des enfants communs, les décisions sont prises en commun, comme dans les familles intactes. Mais à la différence de ces dernières, où il y a très rarement de désaccord sur l'éducation des enfants, dans les familles

Tableau 4 – Partage des tâches parentales (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui habille les enfants ou vérifie qu'ils sont habillés ?				
La femme	57,5	52,9	56,1	57
L'homme	2,1	1,3	ns	2
Les deux	22,8	24,4	ns	23
Autres	17,7	21,3	ns	18
Qui met les enfants au lit ?				
La femme	36,5	37,4	39,7	36,6
L'homme	5,6	9,7	ns	6
Les deux	44,7	38,1	44,4	44
Autres	13,2	14,8	ns	13,3
Qui reste à la maison quand les enfants sont malades ?				
La femme	63,6	50,1	56,7	62,2
L'homme	7,5	11	ns	7,9
Les deux	20,1	29,2	ns	21
Autres	8,9	9,7	ns	9
Qui joue avec les enfants, participe à leurs loisirs ?				
La femme	22,5	17,8	ns	22
L'homme	9,1	12,5	ns	9,5
Les deux	65,4	62,7	64,2	65,2
Autres	3	7,1	ns	3,4
Qui aide les enfants à faire leurs devoirs ?				
La femme	52,2	40,8	43,3	50,7
L'homme	10,1	12,3	ns	10,4
Les deux	33,2	37,6	37,1	33,8
Autres	4,5	9,4	ns	5,2
Qui emmène et va chercher les enfants à l'école, la crèche, etc. ?				
La femme	45,2	40,3	44,8	44,7
L'homme	10,4	8,0	ns	10,2
Les deux	38,1	36,4	38,1	37,9
Autres	6,3	15,4	ns	7,3

Source : enquête ERFI, INED-INSEE, 2005.

Champ : personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans.

ns : non significatif.

Tableau 5 – Décision et désaccords au sujet de l'éducation des enfants (en %)

	Familles intactes	Familles recomposées	Familles recomposées sans enfant commun	Familles recomposées avec enfant(s) commun(s)	Ensemble des familles biparentales
Qui décide de l'éducation des enfants ?					
La femme	13,8	27,1	37,7	16,1	15,1
L'homme	1,4	4,4	6	2,8	1,7
Les deux	84,7	68,4	56,2	81,1	83,1
Autres	0,1	0	0	0	0,1
Désaccord au sujet de l'éducation des enfants					
Souvent, très souvent	6,3	10,6	8,3	12,9	6,7
Parfois, rarement	48,4	45,9	46,3	45,5	48,2
Jamais	45,3	43,5	45,4	41,6	45,1

Source : enquête ERFI, INED-INSEE, 2005.

Champ : personnes vivant en couple avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans.

recomposées avec enfant(s) du couple, les tensions à ce sujet sont plus fréquentes. Ces constats font écho aux deux grands modèles d'intégration du beau-père dans la famille recomposée développés par Thierry Blöss (1996) : celui de l'« intégration conjugale », où le beau-père est avant tout le nouveau conjoint de la mère, peu investi dans sa fonction parentale, et celui de l'« intégration parentale », où le beau-père adopte des attitudes parentales également à l'égard de ses beaux-enfants, d'autant plus facilement qu'il est lui-même père dans cette nouvelle union.

Une remise en cause du modèle traditionnel de la famille ?

L'ensemble des résultats sur le lien entre formes familiales et partages des tâches doit être nuancé car d'autres variables que la forme familiale influencent la répartition des tâches parentales et domestiques au sein des couples. La composition de la fratrie (8) (âge et nombre) mais également l'implication professionnelle des membres du couple et les modalités de l'activité professionnelle (temps de travail et durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail) déterminent largement les modes d'organisation familiale (Bauer, 2007). Par ailleurs, en l'absence de données sur le temps passé à chaque tâche, l'étude ne permet pas de savoir si le constat d'un partage des tâches moins inégalitaire au sein des familles recomposées se traduit également par une moindre inégalité entre homme et femme en terme de temps pris par les tâches parentales et domestiques.

Malgré ces limites, en adoptant un partage des tâches qui tend à être plus égalitaire et une gestion budgétaire plus individualisée, les familles recomposées remettent en cause, pour une part, le modèle de la famille traditionnelle. Néanmoins, ces évolutions s'opèrent à la marge : même dans les familles recomposées, faire le linge est assuré à 77 % par les femmes seules [contre 83 % dans les familles intactes (tableau 2 p. 100)]. Si elles ébranlent le modèle traditionnel de partage des tâches et du pouvoir, notamment financier, les familles recomposées ne le modifient donc pas en profondeur. Des études plus complètes, sur des échantillons plus importants, mériteraient d'être menées pour infirmer ou confirmer ces tendances.

L'analyse des familles recomposées, dans toutes leurs dimensions (juridique, relationnelle et organisationnelle), à l'instar d'autres formes familiales complexes, notamment les familles homoparentales (9), se révèle particulièrement stimulante pour penser l'évolution de la parentalité et des rapports sociaux de sexe. Mais l'absence de données quantitatives récentes rendant compte de la complexification des formes familiales est un véritable manque au regard des enjeux politiques qui y sont liés tant dans le champ juridique, comme en témoignent les débats autour de l'opportunité d'un statut du beau-parent (10), que dans celui de la famille. Mieux appréhender les modes de vie des familles dans leur diversité permettrait, par exemple, à la politique familiale de soutien à la parentalité, en matière d'aide au logement, d'allocations familiales, de garde alternée ou encore de médiation familiale, de mieux prendre en compte les formes complexes des familles.

(8) Dans les ménages avec un enfant âgé de moins de 3 ans, « il est un peu plus fréquent que le père s'occupe autant que la mère des courses, du ménage et même du repassage » (Bauer, 2007).

(9) Voir notamment la seconde partie de l'ouvrage dirigé par Martine Gross (2005) *Homoparentalité : états des lieux* rassemblant des études de terrain sur les divers aspects de la vie quotidienne des familles homoparentales ou encore Raphaële Ferzli (2001). Ces travaux montrent combien les familles homoparentales, en l'absence de différence de genre, déplacent la question du partage des tâches et du pouvoir dans la sphère privée.

(10) Dans son rapport remis au Président de la République en novembre 2006 portant sur l'enfant au cours des nouvelles parentalités, Dominique Versini défend la nécessité d'une sécurisation juridique du statut des tiers tant pour eux-mêmes (pour reconnaître la spécificité de tiers) que pour les enfants (pour maintenir des liens en cas de changement de configuration familiale). D'autres, notamment les pères, mettent en avant le risque d'une mise en concurrence du parent non gardien avec le beau-parent, alors même que le droit de la famille a constamment cherché à préserver les liens de l'enfant avec ses parents « d'origine » (biologiques, adoptifs...).

Bibliographie

Barre C., 2003, « **1,6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée** », *Insee Première*, n° 901.

Barrère-Maurisson M.-A. (dir. avec Buffier-Morel M. et Rivier S.), 2001, *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, **Cahier Travail et Emploi**, Paris, La Documentation française.

Bauer D., 2007, « **Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples** », *Études et résultats*, n° 570.

Blöss T., 1996, *Éducation familiale et beau-parenté*, L'Harmattan, Paris.

Bonvalet C. et Clément C., 2006, *Les espaces de vie des familles recomposées*, éditions PUCA, Paris.

Brousse C., 1999, *La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999*, *France Portrait social*:35-151.

Cadolle S., 2004, *Frères, demi-frères, quasi-frères ou sœurs recomposent-ils des familles nombreuses ?*, *Informations sociales*, n° 115:80-90.

Cadolle S. et Théry I., 2003, « Entraide et solidarités dans les constellations familiales recomposées », rapport de recherche de la Mission de la Recherche (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques/ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville) pour la Caisse nationale des allocations familiales.

Cadolle S., 2001, *Charges éducatives et rôle central des femmes dans les familles recomposées*, *Cahiers du Genre*, n° 30:27-52.

Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent, la recomposition de la famille*, Odile Jacob, Paris.

Desplanques G., 1994, *Les familles "recomposées" en 1990*, *Populations et sociétés*, n° 286.

Ferzli R., 2001, *Couples au féminin : aspects du quotidien*, *Cahiers du Genre*, n° 30:147-178.

Ginsberg-Carré C., 1998, *Le frère de mon frère est-il mon frère ?*, *Informations sociales*, n° 67:46-55.

Gross M., (dir.), 2005, *Homoparentalité : états des lieux*, éditions Érès.

Kellerhals J., Levy R. et Widmer É., 2004, *Mesure et démesure du couple*, Payot, Paris.

Le Bourdais C. et Rapoport B., 2002, *Temps parental et formes familiales*, *Loisir et société*, vol. 24, n° 2, Presse de l'Université du Québec.

Le Gall D. et Martin C., 1991, « Composer avec le logement. Recomposition familiales et usage de l'espace domestique », rapport de recherche pour le Plan Construction et Architecture, CRTS, université de Caen.

Le Gall D. et Martin C., 1988, « Le réseau de parenté après la désunion », rapport de recherche pour la Caisse nationale des allocations familiales, université de Caen.

Martial A., 2002, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », Dossier d'Études, Caisse nationale des allocations familiales, n° 29.

Martial A., 1999, *Le lien beau-parental à l'épreuve de la transmission. L'héritage dans les familles recomposées après divorce*, *Recherches et Prévisions*, n° 55:1-9.

Meulders-Klein A.-T., Théry I. (dir.), 1995, *Quels repères pour les familles recomposées ?*, Paris, L.G.D.J.

Meulders-Klein A.-T. Théry I. (dir.), 1993, *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Nathan, Paris.

Muxel A., 1998, *Être frère et sœur, le rester*, *Informations sociales*, n° 67:4-15.

Pla A., 2009, « **Bilan démographique 2008. Plus d'enfants, de plus en plus tard** », *Insee Première*, n° 1220.

Poittevin A., 2003, « les liens dans les fratries recomposées. Regard sociologiques sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées », Dossiers d'Études, Caisse nationale des allocations familiales, n° 47.

Prioux F., 2006, *Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens*, *Population et sociétés*, n° 422.

Rondeau-Rivier M.-C., 1991, *La contribution spontanée dans les familles recomposées*, in *L'enfant, la famille et l'argent* (colloque du laboratoire d'études et de recherches en droit privé – Université de Lille II), Paris, L.G.D.J.:151-159.

Trost J., 1996, *Family structure and relationships: The dyadic approach*, *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 27, n° 2:395-408.

Vanderschelden M., 2006, « **Les ruptures d'unions: plus fréquentes mais pas plus précoces** », *Insee Première*, n°1107.

Versini D., 2006, « L'enfant au cœur des nouvelles parentalités », rapport annuel de la Défenseure des enfants.

Widmer É., 2008, *Les relations entre demi-frères et demi-sœurs à l'adolescence*, *Informations sociales*, n° 149:94-105.